

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1239

présenté par

M. Ben Cheikh, rapporteur, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	17 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	17 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	17 000 000	17 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les dotations aux instituts français à hauteur de 17 millions d'euros.

Après la crise sanitaire qui avait vu le réseau de coopération fortement impacté, l'inflation couplée à l'absence de dotation suffisante impactent toujours très fortement l'activité des EAF et leur capacité à organiser une programmation culturelle dynamique. Le rapporteur spécial souhaite ainsi donner des marges de manoeuvre supplémentaires aux EAF. De plus, à la suite des auditions menées par le rapporteur spécial dans différents postes à l'étranger, il est apparu que les recettes de l'opérateur Campus France sont progressivement devenues indispensables au bon fonctionnement de certains instituts, provoquant de fait une dépendance financière. Dans des pays où il estime que la France a intérêt à déployer une politique culturelle importante, il estime que celle-ci est devenue trop dépendante des recettes générées localement, ce qui fragilise la pérennité de notre politique d'influence.

Cet amendement vient ainsi proposer d'atténuer cette dépendance financière, jugée malsaine par le rapporteur spécial, constatées dans certains postes.

Pour ce faire, l'amendement propose d'abonder de 17 millions d'euros en AE et en CP l'action 01 *Appui au réseau* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence* à partir de l'action 06 *Soutien* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*. Le rapporteur spécial rappelle qu'il n'est pas dans son intention de réduire les moyens de ce dernier programme et appelle donc le Gouvernement, en cas d'adoption de l'amendement, à en rétablir les crédits.